

CENTREX MULTI 60 RM



INSTALLATION

UTILISATION

MAINTENANCE

POMPE CENTRIFUGE DÉGAZANTE

CONSIGNES DE SÉCURITÉ, STOCKAGE, INSTALLATION ET ENTRETIEN

MODÈLE : CENTREX MULTI 60 RM



N° de groupe :
Date mise en service :

SOMMAIRE	Page
1. ENCOMBREMENT	3
2. INSTALLATION	4
2.1 Fixation du châssis	5
2.2 Raccordement des tuyauteries	5
2.3 Moteur	5
2.4 Groupe en fosse	5
2.5 Stockage	5
3. ALIMENTATION	5
3.1 Mise à l'atmosphère	5
3.2 Récupération des vapeurs	5
4. REFOULEMENT	5
5. DIAPHRAGME	6
6. UTILISATION	6
6.1 Produits pompés	6
7. ENTRETIEN	6
8. CONTRÔLE	6

CONSIGNES DE SECURITE



Ceci est un SYMBOLE D'ALERTE DE SECURITE.

Quand vous voyez ce symbole sur le produit ou dans le manuel, il convient de rechercher l'un des mots d'avertissement suivants et de faire attention au risque potentiel de lésion personnelle, de mort ou de dommages aux biens.



Avertit qu'il existe des risques qui **PROVOQUERONT** des lésions personnelles graves, la mort ou des dommages importants aux biens.



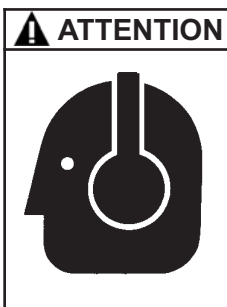
Avertit qu'il existe des risques qui **PEUVENT** provoquer des lésions personnelles ou des dommages aux biens.



Avertit qu'il existe des risques qui **PEUVENT** provoquer des blessures personnelles ou des dommages aux biens.

AVIS

Indique les instructions spéciales importantes qui doivent être respectées.



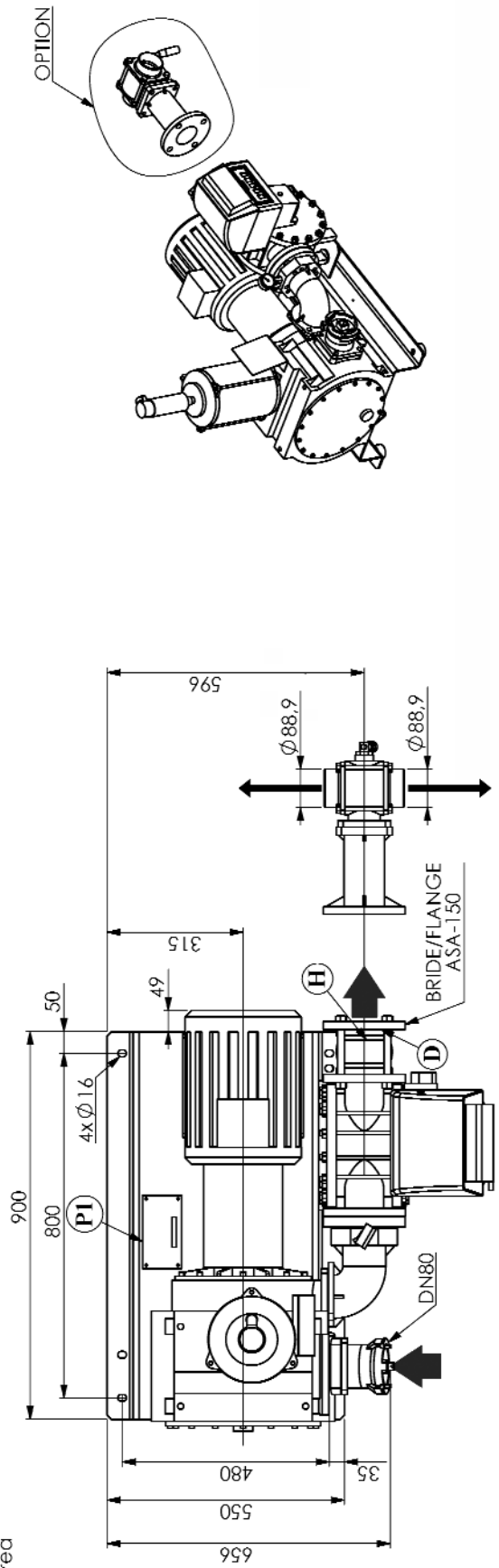
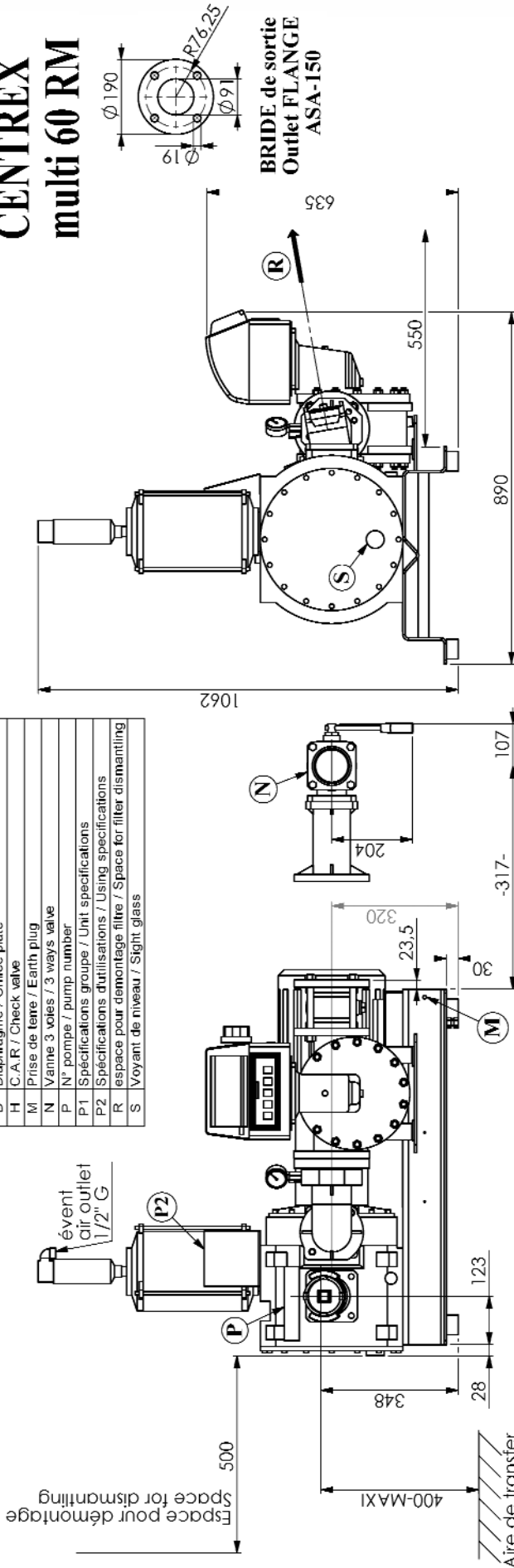
LE BRUIT À 1 M GÉNÉRÉ PAR LE GROUPE CENTREX PEUT ATTEINDRE 86 DB. LE PORT DE PROTECTEURS AUDITIFS EST NÉCESSAIRE À PROXIMITÉ DE LA MACHINE.

1. ENCOMBREMENT

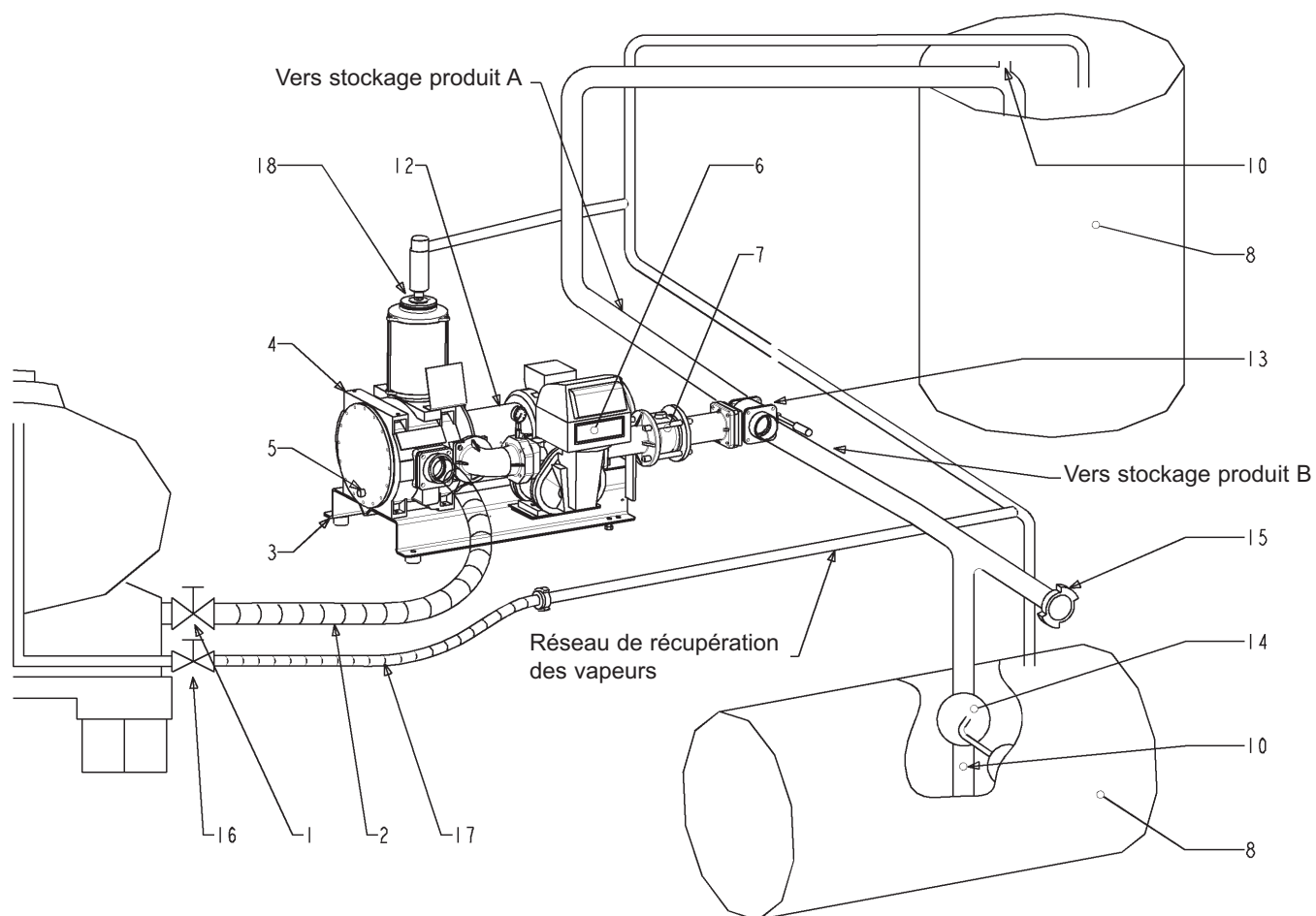
CENTREX multi 60 RM

Poids :220 kg
Niveau sonore :86 db

D	Diaphragme / Orifice plate
H	C.A.R / Check valve
M	Prise de terre / Earth plug
N	Vanne 3 voies / 3 ways valve
P	N° pompe / pump number
P1	Spécifications d'utilisations / Unit specifications
P2	Spécifications d'utilisations / Using specifications
R	Espace pour démontage filtre / Space for filter dismantling
S	Voyant de niveau / Sight glass



2. INSTALLATION



1	Vanne de vidange du véhicule
2	Flexible
3	Ensemble CENTREX MULTI
4	Pompe CENTREX MULTI
5	Visueur
6	Compteur
7	Clapet anti-retour
8	Stockage
10	Orifice (éviter les effets de siphon)
12	Manomètre
13	Vanne 3 voies
14	Limiteur de remplissage
15	Dépotage gravitaire
16	Vanne de retour vapeurs
17	Récupération vapeurs
18	Dégazeur sec

2. INSTALLATION (suite)

L'installation doit être conforme au certificat d'examen de type délivré par le LNE (Laboratoire National d'Essai) et doit être réalisée par un installateur ayant reçu l'agrément du LNE ou de nos services techniques.

La vérification primitive de chaque ensemble peut être effectuée en usine sur demande (**option spécifique**).

Une plaque d'identification et de poinçonnage est fixée sur l'ensemble. Les marques de vérifications périodiques seront apposées au fur et à mesure de ces vérifications. Si le groupe est fourni sans poinçonnage, l'homologation sur site incombe à l'utilisateur.

Si le groupe est fourni avec poinçonnage, l'utilisateur devra avertir les services compétents de la mise en route dans les 5 jours suivant cette mise en route.

2.1 FIXATION DU CHÂSSIS

Veiller à ce que le châssis soit bien horizontal et ne soit en rien déformé par la fixation.

2.2 RACCORDEMENT DES TUYAUTERIES

L'ensemble est livré avec contrebrides.

Veiller à ce que les tuyauteries n'exercent aucun effet anormal sur le groupe (si nécessaire, utiliser des chandelles en soutien des tuyauteries et vannes).

2.3 MOTEUR

Il doit être efficacement protégé contre les surcharges, par un disjoncteur approprié convenablement réglé. S'assurer, lors du démarrage, que les barrettes de la boîte à bornes sont bien positionnées. Se reporter à la notice de branchement du moteur.

2.4 GROUPE EN FOSSE

Il y a lieu de prévoir un débattement permettant le démontage (cf plan d'encombrement).

Dans tous les cas le viseur doit rester visible pour permettre de contrôler la présence ou l'absence de produit dans la cuve.

Il est vivement conseillé d'abriter le groupe et indispensable de prévoir une évacuation des eaux de pluie.

2.5 STOCKAGE

Le matériel en attente d'installation doit être stocké au sec sous abri ; le compteur protégé par sa housse s'il en possède une.

3. ALIMENTATION

La pompe étant du type centrifuge non auto-amorçante, elle doit être alimentée par gravité ; elle doit donc être placée suffisamment bas par rapport aux vannes de vidange des citernes à réceptionner.

Veiller à ce que le raccordement aux vannes de vidanges des citernes à réceptionner soit réalisé avec un flexible de Ø interne au moins égal à 80 mm et d'une longueur n'excédant pas 6 m. Dans le cas de longueurs supérieures, il est conseillé d'utiliser des flexibles de Ø 100.

3.1 MISE À L'ATMOSPHÈRE

La mise à l'atmosphère est assurée par le dégazeur lui-même.

Aucun raccordement n'est nécessaire.

3.2 RÉCUPÉRATION DES VAPEURS

Dans les installations avec récupération des vapeurs, l'échappement du dégazeur doit être relié au réseau de récupération des vapeurs par une tuyauterie appropriée, ne générant pas de pertes de charges excessives (tube Ø = 1", longueur minimum).

Cf. schéma § INSTALLATION.

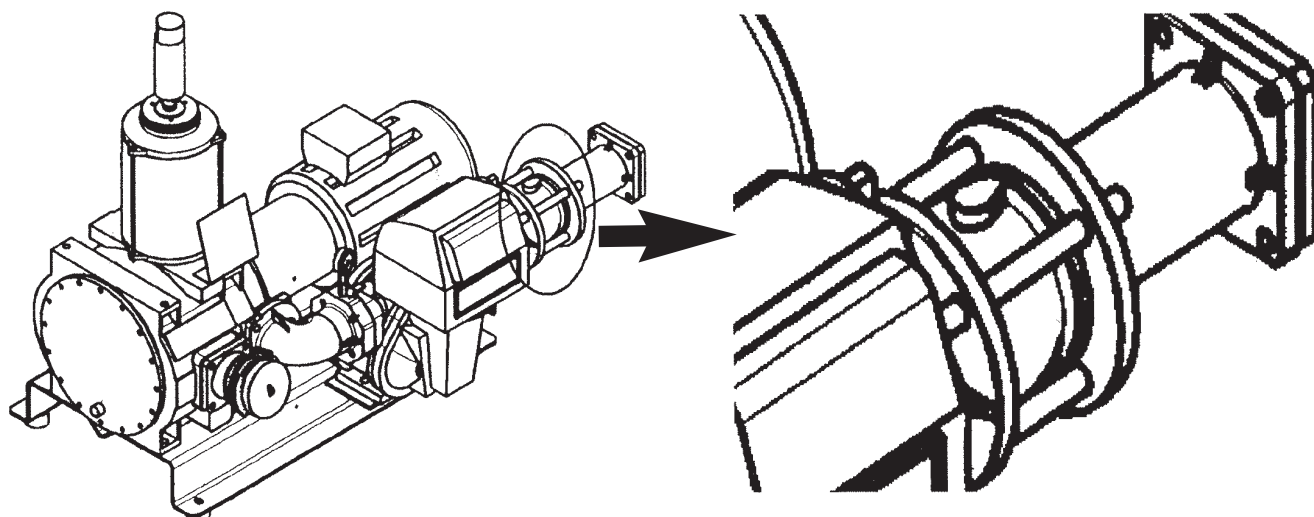
4. REFOULEMENT

Le diamètre, la longueur et les accessoires (coude, té, vanne...) de la canalisation de refoulement doivent être conformes à ce qui a été défini au moment de la commande. Notre garantie est liée à cette conformité.

Il est conseillé de prévoir sur le refoulement :

- une vanne d'isolement par cuve
- dans les régions susceptibles d'avoir des coupures d'alimentation électrique et dans le cas de cuve enterrée, un piquage sur la tuyauterie d'alimentation de chaque cuve permettant de dépoter gravitairement durant ces interruptions de secteur. Une liaison souple entre le groupe et la canalisation de chaque cuve pourra faciliter cette manœuvre qui se réduira à un flexible à désaccoupler.

5. DIAPHRAGME



Le débit ne devra pas dépasser 60 m³/h.
Pour ce faire, le groupe est pré-réglé en usine.

Il est équipé d'un diaphragme de diamètre 60 mm pincé entre la sortie du clapet anti-retour et sa contre-bride.

6. UTILISATION

6.1 PRODUITS POMPÉS

Se conformer strictement à la prescription faite lors de la définition du matériel.

Outre les conditions générales de sécurité qui doivent être respectées (mise à la terre du véhicule, etc...) la réception mesurée implique les opérations suivantes :

- Vérifier que le liquide n'apparaît pas dans le viseur ; s'il apparaît, faire tourner le groupe jusqu'à évacuation complète du liquide.
- Sélection du stockage à l'aide de la vanne trois voies du groupe (quand elle existe, optionnelle dans notre fourniture) suivant la nature du produit à réceptionner.
- Raccordement de l'orifice d'entrée du groupe à la vanne de déchargement de la citerne à dépoter, par un flexible.
- Ouverture de la vanne de déchargement de la citerne à dépoter. La pompe ne doit pas mettre plus de 60 secondes à s'amorcer. Si c'est le cas, couper le moteur du groupe Centrex et rechercher la cause du problème d'amorçage (vanne fermée, filtre colmaté...).

- Si le compteur est muni d'un imprimeur de tickets, engagement du ticket dans le compteur et rotation de la manivelle ou du bouton d'entraînement.
- Après dépotage total (ou prélèvement partiel), fermeture de la vanne de déchargement de la citerne. Le groupe ne doit pas fonctionner plus d'une minute sur vanne de refoulement fermée, ou à sec, une fois que le liquide n'est plus visible depuis le viseur.
- Débranchement du flexible de la vanne de vidange de la citerne et égouttage des flexibles dans la pompe.
- Arrêt du groupe après avoir constaté que le compteur est stoppé et que le liquide n'apparaît plus dans le viseur.
- Débranchement du flexible et remise en place du bouchon.

REMARQUE :

Pour imprimer et récupérer le ticket après le dépotage, tourner la manivelle ou le bouton d'entraînement. La quantité de produit reçue s'obtient en faisant la soustraction des 2 nombres imprimés sur le ticket.

7. ENTRETIEN

L'entretien se limite au nettoyage périodique du filtre. Pour les groupes destinés au comptage du FOD et (ou) de GO, en cas de paraffinage par temps froid, utiliser le filtre prévu à cet effet.

L'utilisation de ce filtre ne peut être que momentanée. Il doit être remplacé par le filtre fin dès que les conditions climatiques le permettent.

8. CONTRÔLE

Après vérification primitive effectuée en usine ou sur site, le matériel doit être soumis à des vérifications périodiques par un service compétent pour conserver son autorisation à réaliser des transactions commerciales.